Nations Unies E/ICEF/2009/8

Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2009
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Session annuelle de 2009
8-10 juin 2009
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté et projet de calendrier et d'organisation des travaux*

Table des matières

Page

1. Ouverture de la session 3

Questions d'organisations et de procédures 3

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux 3

Questions relatives aux programmes et grandes orientations 3

3. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme 3

4. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF 3

5. Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration 4

6. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF 4

   a) Projets de descriptif de programme de pays 4

   b) Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation de la prorogation de programmes de pays en cours 5

   c) Recommandation tendant à faire approuver l'allocation de fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour les programmes de pays approuvés 5

* Le présent document a été soumis après la date prévue du fait de la nécessité de tenir des consultations internes.

09-30339 (F) 290409 010509

Merci de recycler

Questions diverses et adoption des projets de décision 6
7. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain 6
8. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel 6
9. Questions diverses 6
10. Adoption des projets de décision 6
11. Clôture de la session 6

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session

Le Conseil d'administration entendra les déclarations de son président et de la Directrice générale.

Questions d'organisation et de procédure

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

[Pour suite à donner – E/ICEF/2009/8]

L'ordre du jour provisoire a été établi en concertation avec le Bureau. Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session après y avoir apporté les modifications qu'il jugera nécessaires.

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

3. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme

[Pour examen – E/ICEF/2009/9]

Dans son rapport annuel pour 2008, la Directrice générale rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des principaux résultats énoncés dans le plan stratégique à moyen terme, ainsi que des difficultés et des obstacles rencontrés; elle rend compte également de certains résultats et ressources liés aux partenariats mondiaux, conformément aux décisions 2005/8, 2007/6 et 2008/11 du Conseil d'administration. En application de la décision 2008/11, on trouvera sur le site Web du Conseil un compendium de données complétant le rapport annuel.

4. Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF

[Pour suite à donner – E/ICEF/2009/15]

L'actuel système de redevabilité de l'UNICEF a été établi à partir du document soumis au Conseil d'administration en 1998, intitulé « Organisation du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour l'enfance » (E/ICEF/Organization/Rev.3). Il reflète la stratégie suivie par l'UNICEF pour perfectionner ses méthodes de gestion en vue de mieux servir les intérêts des enfants et des femmes et souligne le dynamisme dont l'UNICEF doit faire preuve pour affronter les problèmes de plus en plus complexes en matière de développement et d'aide humanitaire, s'adapter à l'évolution de la conjoncture de l'aide et répondre à la nécessité de renforcer l'harmonisation et la cohérence dans le système des Nations Unies.

5. Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration

[Pour suite à donner – E/ICEF/2009/10]; [Pour information – E/ICEF/2009/11]

Dans sa décision 2007/1, le Conseil d'administration a demandé à l'UNICEF d'établir un rapport sur les partenariats comprenant un récapitulatif des partenariats existants. Le cadre stratégique comporte une analyse de la participation de l'UNICEF à des partenariats et de sa collaboration avec d'autres acteurs, et une description cohérente et stratégique de l'approche qu'il suivra à l'avenir pour veiller à ce que les partenariats et la collaboration permettent d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les enfants et de faire progresser leurs droits.

On trouve dans un document joint à titre d'information un récapitulatif des travaux que l'UNICEF mène actuellement en partenariat.

6. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

[Pour suite à donner]

À la présente session, le Conseil d'administration examinera 16 projets de descriptif de programme de pays portant sur un cycle de programmation complet. Ces projets sont présentés au Conseil pour qu'il les examine et fasse des observations et pour qu'il approuve le montant estimatif global des ressources ordinaires et des autres ressources à inscrire au budget-programme. Un tableau récapitulant les résultats accompagne chacun des descriptifs sur le site Web du Conseil administration, et les matrices de résultats correspondant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont elles aussi mises en ligne, le cas échéant. On trouve en outre sur ce site Web, en application de la décision 2008/17 du Conseil, les données concernant les résultats et l'exécution des programmes pour le précédent cycle de programmation de chacun des 16 programmes de pays.

Les projets de descriptif de programme de pays seront révisés compte tenu des observations faites à la session annuelle et affichés sur le site Web du Conseil au plus tard six semaines après la fin de ladite session. Ils seront de nouveau examinés par les membres du Conseil. À sa deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil approuvera la version révisée des descriptifs de programme de pays selon la procédure d'approbation tacite, à moins que cinq de ses membres au minimum n'aient fait savoir au secrétariat, par écrit, qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'un programme de pays particulier.

Conformément à ce qu'il a demandé dans sa décision 2008/17, le Conseil d'administration sera informé des raisons pour lesquelles la présentation de trois projets de descriptif de programme de pays a été reportée de la session annuelle à la deuxième session ordinaire (E/ICEF/2009/CRP.12).

Les 16 projets de descriptif de programme de pays qui vont être examinés à la session annuelle ont été présentés par région :

i) Deux concernent l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe :

Botswana (E/ICEF/2009/P/L.2)

Burundi (E/ICEF/2009/P/L.3)

ii) Deux concernent le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord :

Programme pour la sous-région du Golfe (E/ICEF/2009/P/L.16)

Liban (E/ICEF/2009/P/L.17)

iii) Un concerne l'Asie du Sud :

Afghanistan (E/ICEF/2009/P/L.15)

iv) Dix concernent l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants :

Arménie (E/ICEF/2009/P/L.5)

Bosnie-Herzégovine (E/ICEF/2009/P/L.6)

Bulgarie (E/ICEF/2009/P/L.7)

Kazakhstan (E/ICEF/2009/P/L.8)

Monténégro (E/ICEF/2009/P/L.9)

Roumanie (E/ICEF/2009/P/L.10)

Tadjikistan (E/ICEF/2009/P/L.11)

Ex-République yougoslave de Macédoine (E/ICEF/2009/P/L.12)

Turkménistan (E/ICEF/2009/P/L.13)

Ouzbékistan (E/ICEF/2009/P/L.14)

v) Un concerne les Amériques et les Caraïbes :

Équateur (E/ICEF/2009/P/L.4)

b) Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation de la prorogation de programmes de pays en cours

[Pour suite à donner – E/ICEF/2009/P/L.19]

L'UNICEF s'efforce de simplifier la procédure régissant la prorogation des programmes de pays en cours et de l'harmoniser avec celles que suivent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Conformément à la nouvelle procédure, la Directrice générale de l'UNICEF approuverait la première prorogation pour un an d'un programme de pays, puis en informerait le Conseil d'administration. Les demandes concernant une prorogation pour deux ans ou une deuxième prorogation d'un an seraient quant à elles soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

c) Recommandation tendant à faire approuver l'allocation de fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour les programmes de pays approuvés

[Pour suite à donner – E/ICEF/2009/P/L.18]

Le Conseil d'administration est prié d'approuver le relèvement du plafond des autres ressources affectées aux programmes de pays approuvés dont on s'attend qu'ils reçoivent un montant d'autres ressources supérieur à celui initialement approuvé par le Conseil.

Questions diverses et adoption des projets de décision

7. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain

a) Rapport sur la visite au Kenya de membres du Bureau du Conseil d'administration

[Pour information – E/ICEF/2009/12]

Le rapport sur la visite que des membres du Bureau ont effectuée au Kenya, du 8 février au 7 mars 2009, est présenté pour information.

b) Rapport sur la visite conjointe au Cambodge de membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM)

[Pour information – E/ICEF/2009/CRP.11]

Le rapport sur la visite conjointe que des membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont effectuée au Cambodge, du 5 au 12 mars 2009, est présenté pour information.

c) Rapport sur la visite au Népal de membres du Conseil d'administration

[Pour information – E/ICEF/2009/13]

Le rapport sur la visite que des membres du Conseil d'administration ont effectuée au Népal, du 30 mars au 8 avril 2009, est présenté pour information.

8. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel

Le Président de l'Association mondiale du personnel prend la parole devant le Conseil d'administration à sa session annuelle.

9. Questions diverses

Le Conseil d'administration examinera au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera approprié d'étudier.

10. Adoption des projets de décision

11. Clôture de la session

Le Conseil d'administration entendra des déclarations de la Directrice générale et de son président.

Projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session annuelle de 2009 du Conseil d'administration

8-10 juin 2009*

Lundi 8 juin		
10 heures à 13 heures	*Point 1*	Ouverture de la session :
		Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
	Point 3	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme
15 heures à 17 heures	*Point 3 (suite)*	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme
17 heures à 18 heures		*Consultations officieuses*
Mardi 9 juin		
10 heures à 13 heures	*Point 4*	Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF
	Point 5	Cadre stratégique de l'UNICEF en faveur des partenariats et de la collaboration
15 heures à 17 heures		*Réservé à la session de réflexion spéciale*
17 heures à 18 heures		*Consultations officieuses*
Mercredi 10 juin		
10 heures à 13 heures	*Point 6*	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF
		a) Projets de descriptif de programme de pays
		b) Harmonisation et simplification de la procédure d'approbation de la prorogation de programmes de pays en cours
		c) Recommandation tendant à faire approuver l'allocation de fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour les programmes de pays approuvés
	Point 7	Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.

15 heures à 18 heures	*Point 8*	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel
	Point 9	Questions diverses
	Point 10	Adoption des projets de décision
	Point 11	Clôture de la session :
		Déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration